



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Réf : BDC_CM/2025-03/11643 EDU

Paris, le

10 AOÛT 2026

Monsieur Didier LE RESTE
Président
Convergence Nationale Rail
5, rue Paul Dukas
75012 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les enjeux du maintien et du développement des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire.

Après des décennies de sous-investissements sur le réseau des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire, le Gouvernement a engagé en février 2020 avec les régions un plan de remise à niveau de leurs infrastructures et de remise à plat de leur gouvernance. Depuis 2020, huit protocoles régionaux portant sur 6 300 km de lignes et plus de 5,7 milliards d'euros ont été signés pour une décennie.

Les protocoles sont bâtis sur le principe d'une répartition des lignes entre celles prises en charge à 100 % par SNCF Réseau comme le réseau structurant, celles qui restent cofinancées dans le cadre des contrats de plan État-régions (CPER), et enfin celles prises en charge à 100 % par les régions.

Les engagements financiers du volet ferroviaire 2023-2027 des CPER, qui déclinent ces protocoles régionaux consacrés aux petites lignes, s'élèvent ainsi à 2,6 milliards d'euros pour leur régénération.

L'évolution des crédits affectés par l'État au travers des CPER témoigne de l'attention particulière portée à ces lignes. Ainsi, les engagements annuels de l'État sur les petites lignes sont passés de 60 M€ par an sur la période 2015-2018 à 150 M€ par an sur 2019-2024.

Grâce à l'effort conjoint de l'État, en particulier via le plan de relance, des régions et de SNCF Réseau, le plan petites lignes a permis de sauver de nombreuses liaisons, de telle sorte qu'aucune n'a fait l'objet d'une fermeture autre que temporaire depuis le lancement du plan. Le contexte budgétaire actuel fait cependant partie du paysage à prendre en compte pour la suite du plan et a déjà contraint plusieurs régions à se désengager prématurément de la régénération de certaines petites lignes, après avoir lancé de grands plans de développement de l'offre ferroviaire sur leurs territoires.

.../...



La conférence de financement des mobilités, « Ambition France Transports », qui s'est tenue sous la présidence de Dominique Bussereau, avec un atelier spécifique relatif au ferroviaire sous le copilotage de Mme Olga GIVERNET et de M. Gilles SAVARY, a rendu ses conclusions en juillet 2025. Elles prévoient que les lignes de desserte fine du territoire fassent l'objet d'une revue générale d'étape dans la continuité des travaux publiés en 2020 sous l'égide du préfet M. François PHILIZOT.

L'objectif de cette démarche vise à établir une évaluation des protocoles d'accord entre l'État et les régions, un bilan de la classification des lignes de desserte fine du territoire et les conditions de leur exploitation et financement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe TABAROT